



TROPHEE LABEL D'OR

CYCLOSPORT FFC

2018

REGLEMENT

Article 1 - ORGANISATION

Le **TROPHEE LABEL D'OR FFC** par points portera sur **15 épreuves Cyclosporatives** nationales ou internationales, inscrites au calendrier FFC.

Pour être prises en compte, ces épreuves devront également répondre pleinement au cahier des charges d'organisation des Cyclosporatives.

Pour les hommes le parcours du **Trophée Label d'Or 2018** sera le Grand Parcours de référence, hors la catégorie H9, 70 + dont le parcours sera le parcours annexe. Pour toutes les catégories Féminines, le Parcours Annexe sera le parcours de référence.

Article 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce Trophée est ouvert à toutes et tous licenciés ou non licenciés à la FFC :

- 2.1** Aux licencié(e)s majeurs possédant une licence permettant la compétition délivrée par la FFC.
- 2.2** Aux licencié(e)s majeurs possédant une licence de non compétition délivrée par la FFC (**ne comportant pas l'indication certificat médical**), sur présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition de moins de 1 an.
- 2.3** Aux majeurs non licencié(e)s à la FFC, sur **présentation obligatoire** d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition de moins de 1 an.

Aux majeurs titulaires d'une licence de compétition d'une autre fédération, liée à la pratique du cyclisme, la présentation de la licence comportant la mention « Certificat Médical » sera suffisante.

Les titulaires d'une licence FFCT (Fédération Française de Cyclotourisme) sont considérés comme des non licenciés.
- 2.4** Aux licenciés majeurs des fédérations des pays étrangers sur **présentation obligatoire** d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition de l'année en cours.
- 2.5** Les moins de 18 ans ne sont pas pris en compte dans le Classement général du Trophée.

Ils peuvent néanmoins participer aux épreuves selon les mêmes exigences que les majeurs en termes de certificat médical et de licence, **sous réserve de** l'accord des organisateurs concernés et de **la présentation d'une autorisation parentale** :
 - pour les 17 ans (Juniors) sur les parcours annexes de **130 kms maximum**.
 - pour les 15 -16ans (Cadets) sur les parcours annexes de la distance de **80 kms maximum**.
- 2.6** Les licenciés des catégories «Elite Professionnel», (voir dispositions spécifiques 2.8) peuvent prendre part aux épreuves du Trophée Label d'Or FFC, mais ne seront pas pris en compte dans le classement du trophée. Les organisateurs devront veiller à leur demander un comportement exemplaire privilégiant la promotion du Cyclospor et la convivialité envers les autres participants.
- 2.7** Les licences délivrées par la FFH (Fédération Française d'Handisport) ne sont pas acceptées seules au regard de la convention existant entre les deux fédérations. Les pratiquants présentant un handicap doivent posséder une licence délivrée par la FFC permettant la pratique du cyclisme de compétition aux côtés des pratiquants valides, en conformité avec les critères médicaux réglementaires.
- 2.8** Participation des coureurs « Elite Professionnel » dans les épreuves Cyclosporatives

Les coureurs sous contrat avec une équipe Professionnelle auront accès à ces épreuves dans le cadre du règlement UCI en vigueur.

- 2.9** Les dispositions règlementaires concernant le matériel utilisé doivent être celles de la FFC, à savoir casque obligatoire, guidons triathlètes et prolongateurs interdits, les freins à disques sont autorisés, il appartient aux organisateurs des épreuves de veiller à ces règles.

Article 3 – MODALITES DE CLASSEMENT

3.1 Catégories retenues:

Les catégories du Trophée label d'Or 2018, s'alignent sur la réglementation internationale qui prévoit des tranches d'âges de 5 en 5 ans et sont maintenant conformes aux catégories des différents Championnats Masters et Granfondo sur route.

Dames: 8 Catégories sur le Parcours Annexe

Hommes: 8 Catégories sur le Grand Parcours; 1 catégorie sur le parcours annexe.

Handisports: 1 catégorie sur le Parcours Annexe.

NOTA: Ces catégories seront celles du classement général du Trophée, aucune obligation n'est faite aux organisations de les mettre en application sur leurs épreuves, bien que cela soit souhaitable, les classements généraux étant édités à partir des années de naissance.

Dames		Hommes	
Catégories Parcours Annexe	Age	Catégories Grand Parcours	Age
F1	18/34 ans	M1	18/34 ans
F2	35/39 ans	M2	35/39 ans
F3	40/44 ans	M3	40/44 ans
F4	45/49 ans	M4	45/49 ans
F5	50/54 ans	M5	50/54 ans
F6	55/59 ans	M6	55/59 ans
F7	60/64 ans	M7	60/64 ans
F8	65 ans +	M8	65/69 ans
		Catégories Parcours Annexe	
		M9 H	70 ans + Handisport

L'âge de chacun est déterminé par rapport à l'année de naissance sauf les 18 ans dont l'âge doit être révolu.

Identification des catégories:

Afin d'éviter des anomalies de reconnaissance par le système informatique de gestion du Trophée très sensible aux erreurs d'orthographe, il est recommandé aux concurrents de veiller à bien documenter leurs coordonnées (Nom, Prénom, date de naissance, etc...),

3.2 Attribution des points:

Les points, par catégorie, seront attribués de la manière suivante:

- 100 points au premier
- 99 points au second et ainsi de suite (de point en point) jusqu'au 81^{ème} qui marquera 20 points.

Tous les autres concurrents suivants, finissant l'épreuve, se verront attribuer 20 points également.

Le classement général final du **TROPHEE LABEL D'OR FFC** prendra en considération pour chaque catégorie, l'addition des 6 meilleurs résultats points acquis dans les épreuves retenues, cf. article 4 ci-après.

Seuls les participants ayant terminé au moins 3 épreuves, peuvent figurer sur un podium du classement général final.

Les ex aequo seront départagés au bénéfice de l'âge, celui du plus âgé sera prépondérant.

3.3 Points Bonus :

Dans le but de valoriser la fidélité au **TROPHEE LABEL D'OR FFC**, les **points BONUS** suivants seront attribués à partir de la 2^{ème} épreuve disputée par chaque concurrent, selon le barème suivant :

- **2 épreuves: 20 points**
- **3 épreuves: 45 points**
- **4 épreuves: 70 points**
- **5 épreuves: 95 points**
- **6 épreuves: 120 points**
- **7 épreuves: SUPER BONUS > 150 points**
-

3.4 Classement des Clubs /Teams

L'édition 2018 du Trophée Label d'Or met en place un classement des Clubs/Teams, **réservé aux Licenciés FFC**

Ce classement tiendra compte des 5 meilleurs résultats enregistrés sur chaque épreuve par les représentants du Club/Team, les points acquis à titre individuel étant enregistrés, à **l'exception des points bonus** qui ne sont pas pris en compte. **Les points acquis par les Féminines (figurant dans les 5 meilleurs résultats), sont doublés.**

Ce classement spécifique ayant pour objectif de promouvoir la participation de groupe, à ce titre, il sera recommandé aux organisateurs de pratiquer des tarifs d'inscriptions attractifs pour les Clubs ou Teams des licenciés FFC de + de 5 participants inscrits.

Article 4 – LISTE DES EPREUVES RETENUES

18 Mars	La Corima Drôme Provençale	Auvergne Rhône Alpes
1er Avril	L'Héraultaise - La Roger Pigeon	Occitanie
21 Avril	La Bourgogne Cyclo	Bourgogne Franche Comté
27 Avril	La Provençale Sainte Victoire	PACA
6 Mai	La Lozérienne	Occitanie
20 Mai	Les Boucles du Verdon	PACA
27 Mai	Les Boucles de la Marne	Grand Est
23 Juin	L'Ardéchoise	Auvergne Rhône Alpes
30 Juin	L'Ariégeoise	Occitanie
1er Juillet	La Pyrénéenne	Occitanie

7 Juillet	La BoutiCycl Aigoual	Occitanie
8 Juillet	La Look Marmotte Granfondo	Auvergne Rhône Alpes
12 Août	L'Etape Sanfloraine	Auvergne Rhône Alpes
26 Août	La Louis Pasteur	Bourgogne Franche Comté
23 Septembre	Les Bosses de Provence	PACA

Article 5 - LES RECOMPENSES

Les 3 premiers de chaque catégorie au classement général final seront récompensés, dans le contexte où 3 résultats sont dument comptabilisés.

Un classement spécifique des Clubs est également mis en place, les 3 premiers clubs seront recompensés.

La proclamation officielle des résultats aura lieu après la dernière épreuve du Trophée comptant pour le classement.

Les récompenses seront remises aux lauréats ou à leurs représentants lors d'un protocole spécifique qui se déroulera à l'issue de la finale, les Bosses de Provence à Marseille.

Le cadre et les modalités de ce protocole seront communiqués en temps utile à tous les lauréats potentiels..

Article 6 - GESTION DU TROPHEE.

La gestion du Trophée sera assurée par la FFC avec notamment l'élaboration du calendrier, le suivi du classement général provisoire et final du Trophée et la coordination des différents efforts de promotion. Le classement provisoire ainsi que celui de chaque épreuve seront affichés sur le site www.ffc.fr et sur le site partenaire www.cyclismepourtous.com

Toute réclamation concernant les classements devra intervenir deux semaines avant la finale.

Article 7 - PROMOTION

Les organisateurs de ces épreuves seront les seuls à pouvoir utiliser dans leur communication le label et la mention "**TROPHEE LABEL D'OR FFC**".

Article 8 – CRITERES QUALITATIFS DES EPREUVES DU TROPHEE

Chaque saison, les épreuves du Trophée, ainsi que les prétendantes, seront évaluées à l'aide d'une grille audit.

Les évaluations seront réalisées par un représentant désigné par la FFC. Les frais relatifs à cette évaluation, déplacement, hébergement, sont à la charge de l'organisateur.

La sélection des épreuves pour l'année suivante se fera sur candidature et en fonction des évaluations établies.

Pour intégrer le Trophée, l'épreuve devra avoir figuré au moins 1 an au calendrier Fédéral et avoir regroupé (tous parcours confondus) un minimum de 500 participants sachant que le dépôt de candidature devra être fait suffisamment à temps pour permettre son évaluation.

Un processus de Montée/Descente peut être appliqué en fonction des conclusions des tableaux d'évaluation, les 2 épreuves les plus faibles peuvent quitter le Trophée Label d'Or au profit de 2 épreuves candidates ayant fait l'objet d'évaluations préalables, toutefois ce processus tient également tenir compte des critères géographiques et de la notoriété des épreuves concernées.

Une épreuve «descendante» pourra réintégrer le Trophée lors d'une édition future, toujours sur la base des tableaux d'évaluations et dans la mesure où l'organisateur en fera la demande.

Trophée Label d'Or 2018. Le Règlement Officiel.